

*Aunis
- Sud -*

Imagine la futuralté

AR Prefecture
017-200041614-20240521-2024_05_01-DE Reçu le 30/05/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 21 mai 2024
DELIBERATION n°2024_05_01

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 27 FEVRIER ET 19 MARS 2024

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	34	38	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Christelle GRASSO - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) - Joël LALOYAUX - Marie-France MORANT - François PELLETIER - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU - Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Barbara GAUTIER - Bruno CALMONT - Philippe BODET - Denis DUBOURGNOUX - Didier BARREAU - Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Jean-Yves ROUSSEAU - Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présent/ Membre suppléant : Yannick BODAN			
Absents : Eric BERNARDIN, Pascal MAGINOT, Éric GUINOISEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Younes BIAR, Didier TOUVRON, Thierry BLASZEZYK Angélique PEINTRE, Alisson CURTY, Martine LLEU			

Secrétaire de Séance : Olivier DENECHAUD
Convocation envoyée le : 14 mai 2024
Affichage de la convocation le : 14 mai 2024

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 30 MAI 2024
n°: 017-200041614-20240521-2024_05_01-DE
Date de publication sur le site Internet : 04 JUIN 2024

AR Prefecture

017-200041614-20240521-2024_05_01-DE
Reçu le 30/05/2024

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 27 FEVRIER ET 19 MARS 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur Jean GORIOUX, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

A l'unanimité

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 27 février 2024 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 19 mars 2024 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 24 mai 2024

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Olivier DENECHAUD

Détails et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.